

Lettre ouverte au pape

Manifeste épiscopal

par Mgr Marcel Lefebvre
et Mgr Antoine de Castro Mayer

Le 9 décembre 1983, en des conférences de presse tenues par eux-mêmes ou par leurs émissaires dans plusieurs villes d'Europe et d'Amérique, Mgr Marcel Lefebvre et Mgr Antoine de Castro Mayer ont rendu publique une lettre ouverte à Jean-Paul II, datée du 21 novembre 1983. Dans cette lettre, les deux prélats dénonçaient les principales erreurs dont l'origine remonte au concile Vatican II. Aucune réponse de Rome n'est venue à cette époque.

Toutefois il semble que les autorités romaines soient maintenant disposées à engager des discussions doctrinales avec la Tradition. Le pape écrivait récemment (lettre aux évêques du monde entier du 10 mars 2009) : « J'ai l'intention de rattacher à l'avenir la commission pontificale *Ecclesia Dei* – institution compétente, depuis 1988, pour les communautés et les personnes qui, provenant de la Fraternité Saint-Pie X ou de regroupements semblables, veulent revenir à la pleine communion avec le pape – à la congrégation pour la Doctrine de la foi. *Il devient clair ainsi que les problèmes qui doivent être traités à présent sont de nature essentiellement doctrinale* et regardent surtout l'acceptation du Concile Vatican II et du magistère postconciliaire des papes. » Ce à quoi Mgr Fellay répondait (communiqué du 12 mars 2009) : « Nous remercions vivement le Saint-Père d'avoir replacé le débat à la hauteur où il doit se tenir, celle de la foi. »

Dans ce contexte, il nous a semblé utile de rappeler ce document, texte admirable de synthèse et de concision au sujet du Concile et du magistère postconciliaire ¹.

Les notes sont de la rédaction.

Le Sel de la terre.

¹ — Il a été publié dans *Fideliter* n° 36 (novembre-décembre 1983, p. 3-12), dans un supplément à *Fideliter* n° 37 et dans la *DC* 1874 (20 mai 1984, p. 544-547). Disponible sur le site de DICI : http://www.dici.org/thomatique_read.php?id=000117.

TRÈS SAINT-PÈRE,

Que Votre Sainteté nous permette, avec une franchise toute filiale, de lui soumettre les réflexions suivantes.

La situation de l'Église est telle, depuis vingt ans, qu'elle apparaît comme une cité occupée.

Des milliers de membres du clergé et des millions de fidèles vivent dans l'angoisse et la perplexité, en raison de « l'autodestruction de l'Église ». Les erreurs contenues dans les documents du concile Vatican II, les réformes post-conciliaires et spécialement la réforme liturgique, les fausses conceptions diffusées par des documents officiels, les abus de pouvoir accomplis par la hiérarchie, les jettent dans le trouble et le désarroi.

En ces circonstances douloureuses, beaucoup perdent la foi, la charité se refroidit, le concept de la véritable unité de l'Église dans le temps et dans l'espace disparaît.

En notre qualité d'Évêques de la Sainte Église catholique, successeurs des Apôtres, nos cœurs sont bouleversés à la vue de tant d'âmes, dans le monde entier, désorientées et désireuses pourtant de demeurer dans la foi et la morale qui ont été définies par le magistère de l'Église et qui par elle ont été enseignées d'une manière constante et universelle.

Nous taire dans cette occurrence nous semblerait devenir complices de ces mauvaises œuvres (voir 2 Jn 11).

C'est pourquoi, considérant que toutes les démarches que nous avons faites en privé depuis quinze ans sont demeurées vaines, nous nous voyons obligés d'intervenir publiquement auprès de Votre Sainteté, afin de dénoncer les causes principales de cette situation dramatique et de La supplier d'user de son pouvoir de successeur de Pierre pour « confirmer ses frères dans la foi » (Lc 22, 32) qui nous a été fidèlement transmise par la Tradition apostolique.

A cet effet nous nous permettons de joindre à cette lettre une annexe contenant les erreurs principales qui sont à l'origine de cette situation tragique et qui, d'ailleurs, ont déjà été condamnées par vos prédécesseurs.

La liste qui suit en donne l'énoncé, mais n'est pas exhaustive :

1 – Une conception « latitudinariste » et œcuménique de l'Église, divisée dans sa foi, condamnée particulièrement par le *Syllabus*, n° 18.

2 – Un gouvernement collégial et une orientation démocratique de l'Église, condamnée particulièrement par le concile Vatican I.

3 – Une fausse conception des droits naturels de l'homme qui apparaît clairement dans le document sur la liberté religieuse, condamnée particulièrement par *Quanta cura* (Pie IX) et *Libertas præstantissimum* (Léon XIII).

4 – Une conception erronée du pouvoir du pape.

5 – La conception protestante du saint sacrifice de la messe et des sacrements, condamnée par le concile de Trente, sess. XXII.

6 – Enfin, d'une manière générale, la libre diffusion des hérésies caractérisée par la suppression du Saint-Office.

Les documents contenant ces erreurs causent un malaise et un désarroi d'autant plus profonds qu'ils viennent d'une source plus élevée. Les clercs et les fidèles les plus émus par cette situation sont d'ailleurs ceux qui sont les plus attachés à l'Église, à l'autorité du Successeur de Pierre, au magistère traditionnel de l'Église.

Très Saint-Père, il est urgent que ce malaise disparaisse, car le troupeau se disperse et les brebis abandonnées suivent des mercenaires. Nous vous conjurons, pour le bien de la foi catholique et du salut des âmes, de réaffirmer les vérités contraires à ces erreurs, vérités qui ont été enseignées pendant vingt siècles par la sainte Église.

C'est dans les sentiments de saint Paul vis-à-vis de saint Pierre lorsqu'il lui reprochait de ne pas suivre « la vérité de l'Évangile » (Ga 2, 11-14) que nous nous adressons à Vous. Son but n'était autre que de protéger la foi des fidèles.

Saint Robert Bellarmin, exprimant à cette occasion un principe de morale générale, affirme que l'on doit résister au pontife dont l'action serait nuisible au salut des âmes (*De Rom. Pont.*, l. II, c. XXIX).

C'est donc dans le but de venir en aide à Votre Sainteté que nous jetons ce cri d'alarme, rendu plus véhément encore par les erreurs du nouveau Droit canon, pour ne pas dire les hérésies, et par les cérémonies et discours à l'occasion du cinquième centenaire de la naissance de Luther. Vraiment, la mesure est comble.

Que Dieu Vous vienne en aide, Très Saint-Père, nous prions sans cesse, à votre intention, la bienheureuse Vierge Marie.

Daignez agréer les sentiments de dévouement filial qui sont les nôtres.

Rio de Janeiro, le 21 novembre 1983, Fête de la Présentation de la très sainte Vierge.

+ *Marcel Lefebvre*
Ancien Archevêque - Evêque de Tulle

Marcel Lefebvre, ancien archevêque-évêque de Tulle

+ *Antonio de Castro Mayer*
+ *Evêque de Campos*

Antonio de Castro Mayer, évêque de Campos

Annexe

Bref résumé des principales erreurs de l'œcclésiologie conciliaire

I. Conception « latitudinariste » et œcuménique de l'Église

La conception de l'Église comme « peuple de Dieu » se rencontre désormais dans de nombreux documents officiels : les actes du Concile (*Unitatis redintegratio*, *Lumen gentium*), le nouveau Droit canon (can. 204, § 1), la lettre du pape Jean-Paul II *Catechesi tradendæ* et l'allocution dans l'église anglicane de Canterbury, le directoire œcuménique *Ad totam Ecclesiam* du secrétariat pour l'Unité des chrétiens ¹.

Elle respire un sens latitudinariste et un faux œcuménisme ².

Des faits manifestent avec évidence cette conception hétérodoxe : les autorisations pour la construction de salles destinées au pluralisme religieux, – l'édition de bibles œcuméniques qui ne sont plus conformes à l'exégèse catholique –, les cérémonies œcuméniques comme celles de Cantorbéry ³.

Dans *Unitatis redintegratio* ⁴, on enseigne que la division des chrétiens « est pour le monde un objet de scandale et fait obstacle à la prédication de l'Évangile à toute créature... que l'Esprit Saint ne refuse pas de se servir des

¹ — Sur cette nouvelle conception de l'Église, voir : abbé Benoît DE JORNA, « *Lumen Gentium* n° 8, pour une élucidation du “*Subsistit in*” », dans *La Religion de Vatican II, Études théologiques*, actes du Premier symposium de Paris, Avrillé, supplément au n° 43 du *Sel de la terre*, 2003, p. 176 ; abbé Jean-Michel GLEIZE, « Vatican II et l'unité de l'Église », dans *L'Unité spirituelle du genre humain dans la religion de Vatican II, Études théologiques*, actes du Troisième symposium de Paris, Paris, Vu de haut hors-série, sans date, p. 149. Ces ouvrages sont disponibles à nos bureaux : pour chacun 27 € (+ 4 € de port).

² — Voir à ce sujet : FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X, *De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse, 25 ans de pontificat*, supplément hors-série n° 3 (février 2004) de la *Lettre à nos frères prêtres* (2245 avenue des Platanes, 31380 Gagnague) ; abbé Matthias GAUDRON, *Catéchisme de la crise dans l'Église*, Avrillé, éditions du Sel, 2008, 2^e édition, p. 122.

³ — Depuis 1983, ces cérémonies se sont multipliées. Voir Abbé GAUDRON, *Catéchisme*, p. 150. Les actes du Quatrième symposium de Paris, *Autorité et réception du concile Vatican II, Études théologiques*, Paris, Vu de haut hors-série, sans date, offrent plusieurs travaux sur le sujet : abbé Patrick DE LA ROCQUE, « Les Fondements du mouvement œcuménique » ; abbé Patrice LAROCHE, « La Genèse du texte de Vatican II sur l'islam » ; père DAMIEN-MARIE, « L'Œcuménisme avec les schismatiques orientaux ». Ouvrage disponible à nos bureaux : 29 € (+ 4 € de port).

⁴ — Voir à ce sujet : frère PIERRE-MARIE O.P., « Bref Examen critique de *Unitatis Redintegratio* », dans *L'Unité spirituelle du genre humain dans la religion de Vatican II, Études théologiques*, actes du Troisième symposium de Paris, Paris, Vu de haut hors-série, sans date, p. 164.

autres religions comme moyens de salut ». Cette même erreur est répétée dans le document *Catechesi tradendæ* de Jean-Paul II. C'est dans le même esprit, et avec des affirmations contraires à la foi traditionnelle, que Jean-Paul II déclare à la cathédrale de Cantorbéry, le 25 mai 1982, « que la promesse du Christ nous inspire la confiance que le Saint-Esprit guérira les divisions introduites dans l'Église dès les premiers temps après la Pentecôte », comme si l'unité du *Credo* n'avait jamais existé dans l'Église.

Le concept de « peuple de Dieu » porte à croire que le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme particulière de la même religion chrétienne.

Le concile Vatican II enseigne « une véritable union dans l'Esprit Saint » avec les sectes hérétiques (*Lumen gentium*, 14), « une certaine communion, encore imparfaite, avec elles » (*Unitatis redintegratio*, 3).

Cette unité œcuménique contredit l'encyclique *Satis cognitum* de Léon XIII qui enseigne que « Jésus n'a pas fondé une Église qui embrasse plusieurs communautés qui se ressemblent génériquement, mais qui sont distinctes et qui ne sont pas liées par un lien qui forme une Église individuelle et unique ». De même, cette unité œcuménique est contraire à l'encyclique *Humani generis* de Pie XII qui condamne l'idée de réduire à une formule quelconque la nécessité de l'appartenance à l'Église catholique, contraire aussi à l'encyclique *Mystici Corporis* du même pape qui condamne la conception d'une Église « pneumatique » qui serait un lien invisible des communautés séparées dans la foi.

Cet œcuménisme est également contraire aux enseignements de Pie XI dans l'encyclique *Mortalium animos* : sur ce point, il est opportun d'exposer et de repousser une certaine opinion fausse qui est à la racine de ce problème et de ce mouvement complexe par le moyen duquel les non-catholiques s'efforcent de réaliser une union des églises chrétiennes. Ceux qui adhèrent à cette opinion citent constamment ces paroles du Christ :

« Qu'ils soient un... et que n'existe qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur » (Jn 17, 21 et 10, 16) et prétendent que par ces paroles le Christ exprime un désir ou une prière qui n'a jamais été réalisé. Ils prétendent de fait que l'unité de foi et de gouvernement, qui est une des notes de la véritable Église du Christ, pratiquement jusqu'à aujourd'hui n'a jamais existé et aujourd'hui n'existe pas.

Cet œcuménisme condamné par la morale et le droit catholiques, en arrive à permettre de recevoir les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction de « ministres non-catholiques » (can. 844 du nouveau Code) et favorise « l'hospitalité œcuménique » en autorisant les ministres catholiques à donner le sacrement de l'eucharistie à des non-catholiques.

Toutes ces choses sont ouvertement contraires à la Révélation divine qui prescrit la « séparation » et repousse l'union « entre la lumière et les ténèbres, entre le fidèle et l'infidèle, entre le temple de Dieu et celui des sectes » (2 Co 6, 14-18) ¹.

II. Gouvernement collégial-démocratique de l'Église

Après avoir ébranlé l'unité de la foi, les modernistes d'aujourd'hui s'efforcent d'ébranler l'unité de gouvernement et la structure hiérarchique de l'Église.

La doctrine déjà suggérée par le document *Lumen gentium* du concile Vatican II sera reprise explicitement par le nouveau Droit canon (can. 336) ; doctrine selon laquelle le collège des évêques joint au pape jouit également du pouvoir suprême dans l'Église et cela d'une manière habituelle et constante.

Cette doctrine du double pouvoir suprême est contraire à l'enseignement et à la pratique du magistère de l'Église, spécialement dans le concile Vatican I (DS 3055) et dans l'encyclique de Léon XIII *Satis cognitum*. Seul le pape a ce pouvoir suprême qu'il communique dans la mesure où il le juge opportun et dans des circonstances extraordinaires.

A cette grave erreur se rattache l'orientation démocratique de l'Église, les pouvoirs résidant dans le « peuple de Dieu » tel qu'il est défini dans le nouveau Droit. Cette erreur janséniste est condamnée par la Bulle *Auctorem fidei* de Pie VI (DS 2602).

Cette tendance à faire participer la « base » à l'exercice du pouvoir se retrouve dans l'institution du Synode et des conférences épiscopales, dans les conseils presbytéraux, pastoraux et dans la multiplication des commissions romaines et des commissions nationales, comme au sein des congrégations religieuses (voir à ce sujet : concile Vatican I, DS 3061 – nouveau Droit canon, can. 447).

La dégradation de l'autorité dans l'Église est la source de l'anarchie et du désordre qui y règnent partout aujourd'hui.

¹ — Cet œcuménisme produit la ruine des missions. Dans la déclaration de Balamand, signée le 23 juin 1993, Rome s'est interdit tout prosélytisme vis-à-vis des chrétiens orientaux séparés. Voir Abbé Matthias GAUDRON, *Catéchisme de la crise dans l'Église*, p. 157.

III. Les faux droits naturels de l'homme

La déclaration *Dignitatis humanæ* du concile Vatican II affirme l'existence d'un faux droit naturel de l'homme en matière religieuse, contrairement aux enseignements pontificaux, qui nient formellement un pareil blasphème ¹.

Ainsi, Pie IX dans son encyclique *Quanta cura* et dans le *Syllabus*, Léon XIII dans ses encycliques *Libertas præstantissimum* et *Immortale Dei*, Pie XII dans son allocution *Ci riesce* aux juristes catholiques italiens, nient que la raison et la révélation fondent un pareil droit.

Vatican II croit et professe, d'une manière universelle, que « la Vérité ne peut s'imposer que par la force propre de la Vérité », ce qui s'oppose formellement aux enseignements de Pie VI contre les jansénistes du concile de Pistoie (DS 2604). Le concile en arrive à cette absurdité d'affirmer le droit de ne pas adhérer et de ne pas suivre la Vérité, d'obliger les gouvernements civils de ne plus faire de discrimination pour des motifs religieux, établissant l'égalité juridique entre les fausses et la vraie religion.

Ces doctrines se fondent sur une fausse conception de la dignité humaine, provenant des pseudo-philosophes de la Révolution française, agnostiques et matérialistes, qui ont été déjà condamnés par saint Pie X dans le mandement pontifical *Notre charge apostolique*.

Vatican II dit que de la liberté religieuse sortira une ère de stabilité pour l'Église. Grégoire XVI au contraire affirme que c'est une suprême impudence d'affirmer que la liberté immodérée d'opinion serait bénéfique pour l'Église.

Le concile exprime dans *Gaudium et spes* un principe faux lorsqu'il estime que la dignité humaine et chrétienne vient du fait de l'Incarnation, qui a restauré cette dignité pour tous les hommes. Cette même erreur est affirmée dans l'encyclique *Redemptor hominis* de Jean-Paul II ².

Les conséquences de la reconnaissance par le concile de ce faux droit de l'homme ruinent les fondements du règne social de Notre-Seigneur, ébranlent l'autorité et le pouvoir de l'Église dans sa mission de faire régner Notre-Seigneur dans les esprits et dans les cœurs, en menant le combat contre les

¹ — Pour plus de détails sur l'enseignement de Vatican II, voir : Abbé Matthias GAUDRON, *Catéchisme de la crise dans l'Église*, p. 94 ; Mgr TISSIER DE MALLERAI, « Liberté religieuse et conscience religieuse » dans *La Conscience dans la religion de Vatican II, Études théologiques*, actes du Deuxième symposium de Paris, Avrillé, supplément au n° 50 du *Sel de la terre*, 2004, p. 252. Ouvrage disponible à nos bureaux : 25 € (+ 4 € de port).

² — Sur la conception de la liberté religieuse chez Jean-Paul II, voir : abbé Régis DE CACQUERAY et père PIERRE-MARIE O.P., « Justification woytylienne de la liberté religieuse, analyse historique et analyse philosophique » dans *La Conscience dans la religion de Vatican II, Études théologiques*, p. 77.

forces sataniques qui subjuguent les âmes. L'esprit missionnaire sera accusé de prosélytisme exagéré.

La neutralité des États en matière religieuse est injurieuse pour Notre-Seigneur et son Église, lorsqu'il s'agit d'États à majorité catholique.

IV. Pouvoir absolu du pape

Certes, le pouvoir du pape dans l'Église est un pouvoir suprême, mais il ne peut être absolu et sans limites, étant donné qu'il est subordonné au pouvoir divin, qui s'exprime dans la Tradition, la sainte Écriture et les définitions déjà promulguées par le magistère ecclésiastique (DS 3116).

Le pouvoir du pape est subordonné et limité par la fin pour laquelle son pouvoir lui a été donné. Cette fin est clairement définie par le pape Pie IX dans la Constitution *Pastor æternus* du concile Vatican I (DS 3070). Ce serait un abus de pouvoir intolérable de modifier la constitution de l'Église et de prétendre en appeler au droit humain contre le droit divin, comme dans la liberté religieuse, comme dans l'hospitalité eucharistique autorisée par le nouveau Droit, comme dans l'affirmation des deux pouvoirs suprêmes dans l'Église.

Il est clair que dans ces cas et autres semblables, c'est un devoir pour tout clerc et fidèle catholique de résister et de refuser l'obéissance ¹. L'obéissance aveugle est un contresens et nul n'est exempt de responsabilité pour avoir obéi aux hommes plutôt qu'à Dieu (DS 3115) ; et cette résistance doit être publique si le mal est public et est un objet de scandale pour les âmes ².

Ce sont là des principes élémentaires de morale, qui règlent les rapports des sujets avec toutes les autorités légitimes.

Cette résistance trouve d'ailleurs une confirmation dans le fait que désormais ceux-là sont pénalisés qui s'en tiennent fermement à la Tradition et à la foi catholique, et que ceux qui professent des doctrines hétérodoxes, ou accomplissent de véritables sacrilèges ne sont nullement inquiétés. C'est la logique de l'abus de pouvoir.

¹ — Voir à ce sujet : abbé Matthias GAUDRON, *Catéchisme de la crise dans l'Église*, p. 275, n° 97, « Est-il permis de résister au pape ? »

² — II-II, q. 33, a. 4.

V. Conception protestante de la messe ¹

La nouvelle conception de l'Église telle que le pape Jean-Paul II la définit dans la constitution précédant le nouveau Droit, appelle un changement profond dans l'acte principal de l'Église qui est le sacrifice de la messe. La définition de la nouvelle ecclésiologie donne exactement la définition de la nouvelle messe : c'est-à-dire un service et une communion collégiale et œcuménique. On ne peut mieux définir la nouvelle messe qui, comme la nouvelle Église conciliaire, est en rupture profonde avec la Tradition et le magistère de l'Église.

C'est une conception plus protestante que catholique qui explique tout ce qui a été indûment exalté et tout ce qui a été diminué.

Contrairement aux enseignements du concile de Trente dans la 22^e session, contrairement à l'encyclique *Mediator Dei* de Pie XII, on a exagéré la place des fidèles dans la participation à la messe et diminué la place du prêtre devenu simple président. On a exagéré la place de la liturgie de la parole et diminué la place du sacrifice propitiatoire. On a exalté le repas communautaire et on l'a laïcisé, aux dépens du respect et de la foi en la présence réelle par la transsubstantiation.

En supprimant la langue sacrée, on a pluralisé à l'infini les rites en les profanant par des apports mondains ou païens et on a répandu de fausses traductions, aux dépens de la vraie foi et de la vraie piété des fidèles.

Et cependant, les conciles de Florence et de Trente avaient prononcé des anathèmes contre tous ces changements et affirmaient que notre messe dans son canon remontait aux temps apostoliques.

Les papes saint Pie V et Clément VIII ont insisté sur la nécessité d'éviter les changements et les mutations, en gardant perpétuellement ce rite romain consacré par la Tradition.

La désacralisation de la messe, sa laïcisation, entraînent la laïcisation du sacerdoce, à la manière protestante ².

La réforme liturgique de style protestant est l'une des plus grandes erreurs de l'Église conciliaire et des plus ruineuses de la foi et de la grâce.

¹ — Sur la nouvelle messe, voir : FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X, *Le Problème de la réforme liturgique, la messe de Vatican II et de Paul VI*, supplément hors-série n° 2 (mars 2001) de la *Lettre à nos frères prêtres* (2245 avenue des Platanes, 31380 Gagnague) ; abbé Matthias GAUDRON, *Catéchisme de la crise dans l'Église*, p. 177-208.

² — Voir : ID., *ibid.*, ch. VIII, p 209.

VI. La libre diffusion des erreurs et des hérésies

La situation de l'Église, mise en état de recherche, introduit dans la pratique le libre examen protestant, résultat de la pluralité des *Credo* à l'intérieur de l'Église.

La suppression du Saint-Office, de l'Index, du serment antimoderniste a provoqué chez les théologiens modernes un besoin de nouvelles théories qui désorientent les fidèles et les engagent vers le « charismatisme », le « pentecôtisme », les « communautés de base ». C'est une véritable révolution dirigée en définitive contre l'autorité de Dieu et de l'Église.

Les graves erreurs modernes, toujours condamnées par les papes, se développent désormais librement à l'intérieur de l'Église :

1 – Les philosophies modernes anti-scolastiques, existentialistes, anti-intellectualistes, sont enseignées dans les universités catholiques et les grands séminaires.

2 – L'humanisme est favorisé par ce besoin des autorités ecclésiastiques de faire écho au monde moderne en faisant de l'homme la fin de toutes choses.

3 – Le naturalisme, l'exaltation de l'homme et des valeurs humaines font oublier les valeurs surnaturelles de la Rédemption et de la grâce.

4 – Le modernisme évolutionniste cause le rejet de la Tradition, de la Révélation, du magistère de vingt siècles. Il n'y a plus de vérité fixe ni de dogme.

5 – Socialisme et communisme : le refus du concile de condamner ces erreurs a été scandaleux et fait légitimement croire que le Vatican aujourd'hui serait favorable à un socialisme ou un communisme plus ou moins chrétien.

L'attitude du Saint-Siège durant ces quinze dernières années confirme ce jugement, tant au-delà qu'en deçà du rideau de fer.

6 – Enfin les accords avec la maçonnerie, avec le Conseil œcuménique des Églises et avec Moscou, réduisent l'Église à l'état de prisonnière, la rendent incapable de remplir sa mission librement. Ce sont de véritables trahisons qui crient vengeance vers le ciel, de même que les éloges décernés en ces jours à l'hérésiarque le plus scandaleux et le plus nuisible à l'Église.

Il est temps que l'Église recouvre sa liberté de réaliser le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ et le règne de Marie, sans se préoccuper de ses ennemis.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !